

## **Conditions Générales de Vente – Camping / Gîtes la Demeure des MARRONNIERS.**

### **1. Objet**

Les présentes conditions régissent la location d'emplacements de camping, logements insolites ou de gîtes proposées par La Demeure des Marronniers la « Demeure des MARRONNIERS », situé à, pour des séjours touristiques.

La Demeure des Marronniers met ses CGV à disposition avant toute Réservation, selon votre statut (professionnel ou consommateur). Les professionnels y accèdent conformément à l'article L441-1 du Code de commerce, les consommateurs selon les articles L111-1 et R111-1 du Code de la consommation. Les CGV sont disponibles sur simple demande ou via le site [www.lademeuredesmarronniers.fr/Conditions Générales de Vente/](http://www.lademeuredesmarronniers.fr/Conditions%20Générales%20de%20Vente/), et leur acceptation est requise pour toute Réservation. Toute Réservation, quel que soit le moyen utilisé, vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV. Aucune condition particulière ne s'applique sans accord écrit préalable de La Demeure des Marronniers.

Les CGV précisent les modalités de Réservation, d'annulation, de paiement, ainsi que les engagements réciproques des parties. Elles peuvent être mises à jour à tout moment.

Dernière mise à jour : 01/08/2025.

Contact : [lademeuredesmarronniers@gmail.com](mailto:lademeuredesmarronniers@gmail.com)

### **2. Interprétation et réglementation**

**Client/e** : toute personne physique ou morale, consommateur (particulier) ou professionnel, bénéficiant des prestations proposées par La Demeure des Marronniers.

**Réservation** : engagement du Client de louer un hébergement pour une durée déterminée, devenu effectif à réception de l'acompte et du Contrat signé.

**Contrat de Location** : désigne tout accord conclu entre les parties, qu'il s'agisse d'une Réservation effectuée sur place ou en ligne, d'un devis accepté, d'un Contrat signé, d'un partenariat ou de toute autre forme d'accord écrit et signé. Les présentes CGV s'appliquent à tout engagement contractuel impliquant deux parties ou plus.

**Entreprise / La Demeure des Marronniers** : désigne l'entité prestataire, identifiée comme suit :

- Nom : La Demeure des Marronniers SARL au capital social de € 10 000,-;
- Adresse : 1003 Chemin des Marronniers 07110 Montréal ;
- SIRET : 929 864 262 00019;
- Contact : [lademeuredesmarronniers@gmail.com](mailto:lademeuredesmarronniers@gmail.com) ;
- Code APE 79 90Z (voir les Mentions Légales).

**Activité réglementée** : La Demeure des Marronniers exerce une activité soumise à une réglementation spécifique au titre de l'accueil du public et de la location d'hébergements touristiques. Elle est notamment déclarée auprès de la mairie compétente et respecte les normes applicables aux établissements recevant du public (ERP), ainsi que les obligations liées à la sécurité, à l'hygiène, à l'accessibilité et, le cas échéant, au classement en meublé de tourisme. Toutes les autorisations légales nécessaires à l'exploitation sont tenues à disposition du Client sur demande.

### **3. Utilisation des lieux et Durée du séjour**

Le Client signataire du Contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Le locataire jouira de la location et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du responsable d'établissement. Aucune modification ne sera acceptée dans la rédaction du Contrat sans l'accord des deux parties. Le locataire devra signaler préalablement à son arrivée toutes modifications concernant son Contrat (date du séjour, nombre d'occupants...).

#### **4. Réservation**

La Réservation devient ferme et définitive dès réception :

- d'un acompte de 50 % (cinquante pourcent) du montant total du séjour
- du Contrat de location daté et signé par le Client, et ce dans les délais indiqués. À défaut de réception dans ce délai, la Réservation sera considérée comme annulée de plein droit et La Demeure des Marronniers pourra disposer librement du logement.

Un accusé de réception ou un Contrat de location validé sera adressé au Client par courrier électronique ou postal. Le solde du séjour, ainsi que les taxes de séjour, sont à régler le jour de l'arrivée.

La relation contractuelle est réputée formée dès confirmation de la Réservation et établissement du Contrat de location ; la confirmation seule suffit à valider l'accord. Le Client déclare avoir la capacité juridique de contracter, conformément aux articles 1145 à 1152 du Code civil. Les Contrats de location sont conclus pour une durée déterminée et ne sont pas renouvelables tacitement, sauf nouvel accord exprès entre La Demeure des Marronniers et le Client.

#### **5. Tarifs**

- Les prix sont indiqués en euros (€), TVA incluse.
- Ils comprennent : la location du logement ou de l'emplacement, l'accès aux équipements communs, ainsi que les charges (eau, électricité, etc.).
- Les prestations complémentaires (location de linge, ménage, etc.) font l'objet d'une facturation distincte.
- Les taxes de séjour sont ajoutées séparément sur la facture, selon la réglementation en vigueur.
- Le paiement est exigible immédiatement, selon les modalités précisées lors de la Réservation.
- Tous les tarifs et paiements sont effectués conformément aux dispositions du Code monétaire et financier.
- La facturation est assurée par la SAS SECAD VIAEXPERT 30100 ALES.

#### **6. Modes de paiement acceptés**

- Chèque à l'ordre de : La Demeure des Marronniers (Le solde sera alors demandé et encaissé 15 (quinze) jours avant le début de la Réservation)
- Virement bancaire (RIB sur demande)
- Espèces (dans la limite légale)

#### **7. Conditions d'annulation**

Conformément aux articles L221-3 et L221-18 à L221-28 du Code de la consommation, le Client consommateur bénéficie d'un droit de rétractation (réflexion) de 14 (quatorze) jours à compter de la Réservation, sauf exceptions légales (notamment pour les prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée, article L221-28 12), auquel cas aucun droit de rétractation ne s'applique.

Annulation par le Client :

- Plus de 30 jours avant l'arrivée : remboursement à 100 % des sommes versées.

- Entre 30 et 15 jours avant l'arrivée : remboursement à 50 %.
- Moins de 15 jours avant l'arrivée : aucun remboursement.
- Non-présentation : le séjour est dû en intégralité.
- En cas d'arrivée retardée, départ anticipé ou interruption du séjour par le Client, aucun remboursement ne sera effectué, à l'exception du dépôt de garantie, le cas échéant.

Annulation par l'établissement : En cas de force majeure ou d'impossibilité d'accueillir les Clients (ex. : fermeture administrative), l'établissement remboursera intégralement les sommes versées, sans qu'aucune indemnisation complémentaire ne puisse être exigée.

## **8. Arrivée et départ**

- Les arrivées s'effectuent entre 16h et 20h pour les gîtes et logements insolites, et entre 13h et 20h pour les emplacements de camping.
- Les départs doivent avoir lieu au plus tard à 12h, quel que soit le type d'hébergement.
- En cas d'arrivée tardive, le Client est tenu d'en informer l'établissement dans les meilleurs délais.
- Le ménage de fin de séjour est à la charge du Client, sauf s'il a réservé une prestation de ménage à l'avance.
- Le logement doit être restitué en parfait état de propreté. En cas de non-respect, un montant forfaitaire de 60 € pourra être retenu sur le dépôt de garantie).

## **9. Règlement intérieur**

- Le Client s'engage à respecter l'intégralité du règlement intérieur, disponible à l'accueil de l'établissement et/ou communiqué lors de la Réservation.
- Le Client doit veiller au respect des lieux, des équipements et à la tranquillité des autres usagers, notamment entre 23h et 7h.
- Les animaux sont autorisés sous réserve de conditions strictes (vaccination à jour, tenue en laisse, comportement non agressif), précisées dans le règlement intérieur.
- L'usage des équipements communs (sanitaires, laverie, barbecue, etc.) doit se faire dans le respect des consignes affichées sur place.
- Le Client est responsable du comportement des membres de son groupe ou de sa famille et veille à leur respect du règlement.

## **10. Caution / dépôt de garantie**

Un état des lieux est réalisé à l'arrivée et au départ du Client.

Un dépôt de garantie de 300 € est demandé à la Réservation, ou au plus tard à l'arrivée, par chèque ou espèces, pour couvrir d'éventuels dégâts ou ménage non effectué.

En cas de dégradation, vol ou perte, tout ou partie du dépôt pourra être retenu, selon le coût réel de remise en état ou de remplacement. Si les frais dépassent le montant du dépôt, une facture complémentaire pourra être émise.

Le logement doit être restitué dans un état de propreté identique à celui de l'arrivée. En l'absence de prestation ménage réservée à l'avance, un forfait de 60 € sera retenu si le logement est rendu sale.

Le dépôt de garantie sera restitué (ou détruit s'il s'agit d'un chèque non encaissé), après validation de l'état des lieux de départ, dans un délai maximum de 15 jours.

### **11. Etat des lieux et Inventaire.**

Un inventaire du mobilier et des équipements est prévu pour chaque location. Le Client doit vérifier l'état des lieux et l'inventaire le jour de son arrivée.

Toute réclamation concernant l'état général du logement, la propreté ou un élément manquant ou défectueux doit être signalée au responsable et notée dans l'espace prévu à cet effet sur le Contrat de location, au plus tard le lendemain de l'arrivée avant 12h.

Passé ce délai, les lieux sont réputés conformes, et aucune réclamation ultérieure ne sera acceptée. Le Client sera alors présumé responsable des éventuels dégâts ou manquants constatés lors de l'état des lieux de départ.

En cas d'absence du Client lors de l'état des lieux de sortie et de la remise des clés, l'état établi unilatéralement par l'établissement fera foi.

### **12. Assurance**

Le Domaine est couvert par les assurances professionnelles obligatoires. Nom de l'assureur : GROUPAMA 22 TRAV DES VERNADES 07260 ROSIERES.

Il appartient au Client de s'assurer pour la durée de son séjour, notamment contre les risques locatifs.

Le Client doit vérifier si son Contrat d'assurance habitation principale inclut une garantie villégiature, ou souscrire une assurance spécifique couvrant :

- les dommages causés aux biens loués,
- et sa responsabilité civile pour les dommages causés à des tiers.

### **13. Responsabilité et garanties**

La Demeure des Marronniers décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des effets personnels du Client, survenus dans les hébergements ou dans les parties communes. Il en va de même pour les dommages subis ou causés par des véhicules stationnant ou circulant dans l'enceinte de l'établissement.

La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée en cas de force majeure ou d'événements extérieurs (intempéries, coupures de services publics, nuisances sonores, etc.) perturbant ou empêchant le séjour.

Les enfants restent sous la responsabilité exclusive de leurs parents ou accompagnants, qui doivent veiller à leur sécurité dans l'ensemble du domaine.

La Demeure des Marronniers garantit un hébergement conforme aux normes sanitaires, de sécurité et de salubrité en vigueur.

La Demeure des Marronniers et le Client sont tenus d'exécuter leurs obligations contractuelles. Toutefois, en cas de force majeure (article 1218 du Code civil) ou de changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du Contrat rendant son exécution excessivement onéreuse pour l'une des parties (article 1195 du Code civil), la responsabilité des parties pourra être écartée, ou le Contrat renégocié conformément aux dispositions légales en vigueur.

### **14. Protection des données et propriété intellectuelle**

Les données personnelles collectées lors de la Réservation (nom, coordonnées, informations relatives au séjour, etc.) sont traitées uniquement pour la gestion administrative, comptable et logistique des Réservations. Elles ne sont ni cédées, ni vendues, ni transmises à des tiers sans le consentement exprès du Client, sauf obligation légale.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679), le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, de suppression et de portabilité de ses données personnelles. Il peut exercer ses droits en contactant le responsable du traitement (coordonnées indiquées dans la politique de confidentialité). Pour en savoir plus, le Client est invité à consulter la politique de confidentialité).

Toutes les œuvres, créations, photos, textes, supports visuels ou tout autre contenu produit par La Demeure des Marronniers ou diffusé sur son site et ses supports de communication sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction, utilisation ou diffusion, même partielle, sans autorisation écrite préalable est strictement interdite et peut faire l'objet de poursuites civiles et/ou pénales.

Le Client s'engage également à respecter l'image, la notoriété et la réputation de La Demeure des Marronniers, notamment sur les réseaux sociaux, les plateformes d'avis et tout autre canal de communication public ou privé. Tout comportement ou propos portant atteinte à l'image de marque pourra entraîner des actions appropriées.

### **15. Pénalités et recouvrement**

En cas de retard de paiement, des pénalités sont appliquées conformément aux taux en vigueur de la Banque Centrale Européenne (BCE). De plus, des frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de 40,00 € peuvent dans certains cas être facturés, sauf en cas d'ouverture de procédures collectives.

### **16. Litiges**

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont régies par le droit français. Seule la version rédigée en langue française fait foi.

En cas de réclamation, le Client est invité à contacter La Demeure des Marronniers par écrit à l'adresse suivante : [lademeuredesmarronniers@gmail.com](mailto:lademeuredesmarronniers@gmail.com), afin de rechercher une solution amiable.

À défaut de résolution amiable, tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du Contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du lieu de l'établissement, sauf dispositions légales impératives contraires.